

Descriptif de module

Domaine : *santé*

Filière : *Soins Infirmiers*

Orientation :

1. Intitulé de module Période de formation pratique 3 (PFP3) **2018-2019**

Code :

S.SI.SO.2793.F.18

Niveau :

- Module de base
 Module d'approfondissement
 Module avancé
 Module spécialisé
 Autres : ...

Type :

- Module principal
 Module lié au module principal
 Module facultatif ou complémentaire
 Autres : ...

Type de formation :

- Bachelor Master MAS DAS CAS Autres : ...

Caractéristique :

- En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre de printemps
 Semestre d'automne
 Autres : ...

2. Organisation

Crédits ECTS

10

Langue principale d'enseignement :

- Français Italien
 Allemand Anglais
 Autres : ..

3. Prérequis

- Avoir validé le module « période de formation pratique 2 »
 Avoir suivi le module
 Pas de prérequis
 Autres : Certaines conditions, en lien avec la sécurité des patient-e-s, peuvent être exigées

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Ce sont les compétences décrites dans le document d'évaluation des compétences niveau 2^e année bachelor de la filière soins infirmiers

5. Contenu et formes d'enseignement

La période de formation pratique est placée sous la responsabilité du praticien formateur ou de la praticienne formatrice (ci-après PF) selon les modalités définies dans la Convention sur la formation pratique HES-SO signée entre la HES-SO et l'institution.

6. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation de la période de formation pratique 3 est placée sous la responsabilité du-de la PF selon les modalités définies dans la convention de formation pratique. Il-Elle utilise pour cela le document d'évaluation des compétences officiel. Les modalités d'évaluation sont explicitées lors de l'établissement du contrat tripartite et adaptées, si nécessaire, par le-la PF et l'étudiant-e en cours de PFP.

Une période de formation pratique est considérée comme non validée si le nombre de jours d'absence pour juste motif et non compensée est supérieur à 5 jours. La compensation des jours d'absence se fait en négociation avec le site de formation et le lieu de formation pratique.

Une période de formation pratique est considérée comme échouée si :

- la note F est attribuée à l'évaluation de la période de formation pratique
- la période de formation pratique est abandonnée
- les documents ne sont pas restitués dans les délais
- l'étudiant-e est responsable d'un comportement fautif

L'abandon d'une période de formation pratique est considéré comme un échec, ceci indépendamment du nombre de jours réalisés.

Les cas particuliers sont évalués par le-la doyen-ne /responsable de la filière Soins Infirmiers du site

7. Modalités de remédiation

- Remédiation possible
 Pas de remédiation
 Autre (précisez) : ...

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition)

- Remédiation possible
 Pas de remédiation
 Autre (précisez) : ...

Modalités de répétition

Lorsqu'une période de formation pratique est échouée, elle est répétée en lieu et place de la PFP suivante.

Les cas particuliers sont évalués par le-la doyen-ne /responsable de la filière Soins Infirmiers du site

8. Remarques

L'étudiant-e doit effectuer une présence hebdomadaire de 40 heures et réalise des horaires de jour et du soir (8 heures par jour sauf exception en accord avec le site de formation). Les horaires de travail sont discutés lors de l'élaboration du contrat pédagogique tripartite.

9. Bibliographie

Bibliographie spécifique à la période de formation pratique.

Sources internes à la HES

- Dossier à l'intention des institutions partenaires de la HES-SO dans la formation pratique des étudiant-e-s dans les filières de la santé et du travail social – novembre 2016
- Plan d'études cadre Bachelor 2012, Filière de formation en soins infirmiers de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale, 6 juillet 2012
- Formation pratique – cadre général de réalisation et d'évaluation – version 18-19

10. Enseignants

Nom du responsable de module : LONY-CYRILLE Serge

Descriptif validé le 14 juillet 2018

Descriptif validé par

Laurence Robatto

Coordinatrice romande

De la filière Soins infirmiers HES-SO